
Nombre de membres

Séance du 01 juillet 2014

en exercice: 15

L'an deux mille quatorze et le premier juillet à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée le 01 juillet 2014, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11

Sont présents: Patrick LEHAGRE, Jacques MOTARD, Yvette DUTERTRE, Muriel CHERUAU, Ghislain GUYON, Christine LAVEAU, Christiane MACHEFER, Yann JAUNASSE, Alain GAUTIER, Sydney HATWELL, Valérie BOUIN

Votants: 15

Représentés: Jean AGEORGES par Jacques MOTARD, Marie-Pierre CHUM par Ghislain GUYON, Martine DEMEURÉ par Patrick LEHAGRE, Jacques BOULLENGER par Sydney HATWELL

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine LAVEAU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Christine LAVEAU est désignée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 3 juin 2014 concernent :

- Conclusion d'un contrat pour la fourniture et la pose d'un système d'alarme à la mairie provisoire et aux services techniques avec la société B3S (Décision n° 2014-004) et la fourniture et pose d'un système de vidéo surveillance au stade pour la somme de 773,41 €.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que la commande a été passée à la société Menuiserie JULIEN pour la création des placards du couloir en vue d'y recevoir nos archives montant de la commande : 1 330,56 € H.T.

Monsieur le Maire ajoute, que la Commune a fait appel à un avocat, Maître Cebron de Lisle, pour nous représenter dans la procédure de référé au tribunal administratif d'Orléans le 17 juillet prochain. Cette affaire a été initiée par un Cabinet d'architecture qui a été exclu de la 1^{ère} phase de consultation.

BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION N° 2 - 2014_041

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

	FONCTIONNEMENT :	RECETTES	DEPENSES
023	Virement à la section d'investissement		1023.93
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1023.93	

TOTAL :**1923.33****1923.33****INVESTISSEMENT :****RECETTES****DEPENSES**

139111 - 000	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau		4187.45
13912 - 000	Sub. équipt cpte résult. Régions		- 373.95
13913 - 000	Sub. équipt cpte résult. Départements		- 2775.61
13918 - 000	Autres subventions d'équipement		- 2061.82
021 - 00	Virement de la section de fonctionnement	1023.93	
TOTAL :		1023.93	1023.93
TOTAL :		2047.86	2047.86

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - 2014_042

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
022	Dépenses imprévues		-4450.00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée		4000.00
6714	Bourses et prix		450.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
16451 - 0	Remb. temporaires emprunts en euros		89 000.00
1641 - 0	Emprunts en euros	89 000.00	
TOTAL :		89 000.00	89 000.00
TOTAL :		89 000.00	89 000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus (14 votes pour et une abstention).

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - 2014_043

Préalablement à la présentation de cette délibération, Monsieur le Maire a fait lecture d'un mail qu'il a reçu du Président de l'Association cantine et de ses intentions de quitter la Présidence et en expose le motif. A l'issue de cette lecture, et, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur la poursuite des activités de cette Association, Monsieur le Maire propose de reporter l'attribution d'une subvention de fonctionnement et, rappelle que cette association a déjà été attributaire d'une subvention exceptionnelle de 5 000,00 € en début d'année 2014.

Monsieur le Maire, laisse la parole à Monsieur Ghislain GUYON qui a proposé pour chacune des Associations l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Les attributions votées (voir détail ci-dessous) ont été déterminées en prenant en compte la moyenne des 5 dernières années minorées de 5 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations de la Commune.

BENEFICIAIRES	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATIONS	
COLLÈGE DU PARC	330,00 € <i>vote à l'unanimité. Cette subvention sera versée sous condition que le chapiteau ait bien lieu</i>
ANCIENS COMBATTANTS	171,00 € <i>vote à l'unanimité</i>
FILS D'ARGENT	305,00 € <i>vote à la majorité absolue. 1 abstention</i>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES SECTION GARDERIE (APEC)	700,00 € <i>vote à l'unanimité</i>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES SECTION CANTINE	Report à une réunion ultérieure. En attente de l'Assemblée Générale
USC	2 000,00 € <i>vote à la majorité absolue. 1 abstention</i>
USEP	618,00 € <i>vote à la majorité absolue. 1 abstention</i>
COMITÉ DES FÊTES	Report à une réunion ultérieure dossier incomplet
BRIC A NOTES	119,00 € <i>vote à l'unanimité</i>
COMITÉ SAINT VINCENT	149,00 € <i>vote à l'unanimité</i>
ASTRO GÂTINES	1 000,00 € <i>vote à l'unanimité</i>
TOTAL	5 392,00 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de **5 392,00 €**, comme décrit ci-dessus,
- **Dit** que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune
- **Précise** que dorénavant les subventions seront conditionnées à la présentation des comptes de chaque Association ainsi que des procès-verbaux des Assemblées Générales (Copie de tous les relevés de comptes, bilan comptable ...etc.)
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Concernant la cantine, Monsieur le Maire explique que cette compétence qui est actuellement gérée par l'Association cantine, pourrait être reprise par la Commune afin d'assurer les repas aux élèves de l'école. Dans cette optique, il est

envisagé de recourir à un prestataire privé si l'Association cantine était amenée à ne plus pouvoir assumer cette tâche. Celui-ci préparerait les repas sur place. Une consultation formalisée serait à prévoir.

Madame Valérie BOUIN, souligne que le Président actuel a fait un appel à candidatures pour lui succéder et, souligne le travail de qualité qui a été fait par les représentants actuels de l'Association cantine.

Monsieur Sydney HATWELL, est d'accord sur le principe de délégation de la préparation des repas par une société **privée**. Cependant, il souhaiterait connaître le prix qui sera proposé et se pose des questions quant à la révision du prix.

Madame Muriel CHERUAU explique que certains parents seraient disposés à payer un peu plus cher, si la qualité des repas proposés était en conséquence.

Madame Yvette DUTERTRE souligne que la qualité des repas se serait dégradée au cours du temps.

Monsieur Ghislain GUYON, précise que depuis 2011, le résultat de cette association est négatif de 3 000,00 €.

Concernant les autres associations, Madame Valérie BOUIN souligne que la gestion d'associations est d'une rigueur certaine et regrette que toutes les associations soient considérées de la même façon alors que certaines associations sollicitent des subventions sans produire l'état de leur compte. (Ce critère a été intégré dans la décision qui a été prise au cours de cette séance).

CONTRAT REGIONAL DU PAYS LOIRE NATURE TOURAINE 2011-2016 : APPEL A PROJETS D'AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS - 2014_039

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CPR n° 13.02.26.39 du 15 février 2013 relative à la décision de la Région sur le programme d'action du Pays Loire Nature Touraine.

Vu le contrat Régional du Pays Loire Nature Touraine 2011 – 2016 avenant n°1 du 22 janvier 2014

Monsieur le Maire expose :

Que dans le cadre du dispositif régional de financement « cœur de village » - volet espaces publics, la Région peut participer au financement d'aménagements des espaces publics.

Que dans le cadre de la reconstruction de la Mairie qui a été sinistrée le 8 janvier 2014, il est envisagé de réaménager les accès à la Mairie et de ses abords :

Que l'idée est de favoriser et de créer du lien social en créant notamment des espaces de rencontres intergénérationnels, de convivialité autour des espaces publics,

Que par ailleurs sur la partie Sud de la Mairie, l'aménagement proposé permettrait de valoriser l'église Saint-Laurent, bâtiment classé du XIIème siècle en supprimant notamment les places de stationnement existantes, qui seraient remplacées notamment par un accès piétonnier.

Que dans cette réflexion, il est proposé de poursuivre la démarche initiée lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du 13 décembre 2010 en y intégrant des liaisons douces qui permettraient notamment aux habitants de la Commune de se déplacer à pieds ou à vélo pour accéder à la Mairie, à l'église et aux commerces (accès de la rue des OUCHES, rue de la FORTINIÈRE, rue du Clos FAROUX, voie Romaine vers la Mairie et l'église).

Qu'il est donc proposé de s'engager dans cette démarche d'aménagement des espaces publics et de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe additionnelle « espaces publics » contrat régional du Pays Loire Nature Touraine 2011- 2016

Considérant l'intérêt pour la Commune de CHARENTILLY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal,

- **Décide** de s'engager dans une opération d'aménagement des espaces publics comme exposé ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à engager les études préalables à ces aménagements et à solliciter une subvention auprès de la Région Centre sous couvert du Pays Loire Nature Touraine.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision

PLANS CLIMAT ENERGIE REGIONAL - ISOLATION DES BÂTIMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIFS - 2014_040

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

Que la Région sous couvert du Pays Loire Nature Touraine, participe au financement sur la réhabilitation des bâtiments communaux et associatifs lorsque la Commune s'engage dans une démarche d'économie d'énergie.

Que ce dispositif, vise à :

- Diminuer de 40 % les émissions de GES des bâtiments et leur consommation,
- Réduire les consommations énergétiques et les charges de fonctionnement des collectivités et des associations.
- Améliorer la qualité et le confort des bâtiments publics pour l'ensemble des usagers,
- Développer l'emploi local dans le secteur du bâtiment et la montée en compétences des métiers de l'acte de construire dans le domaine de l'énergie.

Que le financement régional est de 50 % des dépenses éligibles.

Que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Mairie et d'une partie de la Maison des Associations, il est envisagé d'améliorer la performance énergétique de ces bâtiments. Les travaux envisagés étant les suivants :

- Changement des menuiseries,
- Isolation,
- Ventilation.

Que dans le cadre de cette démarche, il est nécessaire de faire un COEP, qui est un Conseil en Orientation Energétique du Patrimoine.

Considérant l'intérêt pour la Commune de CHARENTILLY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présent ou représentés le Conseil Municipal,

- **Décide** de s'engager dans une opération d'efficacité énergétique des bâtiments communaux.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à engager les études préalables tel que le COEP et à solliciter une subvention auprès de la Région Centre sous couvert du Pays Loire Nature Touraine.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision

BOULANGERIE DE CHARENTILLY : STATIONNEMENT ARRÊT MINUTE

Monsieur le Maire fait part d'une demande reçue de Mr Ourceau, notre boulanger, qui sollicite l'aménagement d'un arrêt minute rue des Mailleries devant la Boulangerie. Compte tenu d'une part de la dangerosité et de la proximité du parking de l'Espérance qui a été aménagé en 2013, l'équipe municipale n'est pas favorable à cette demande (Après un tour de table il en ressort 2 votes pour et 13 contres)

SICA : Aménagement du Lavoir

Monsieur le Maire expose qu'une réunion d'information a eu lieu le 29 mai 2014 avec le technicien du SICA et les riverains concernés au niveau du Lavoir rue de l'arche.

Les travaux envisagés et proposés par le SICA, n'ont apparemment pas fait l'unanimité, et les riverains ont demandé l'intervention de la Commune. En ce sens une rencontre s'est tenue avec Monsieur le Maire, Monsieur Motard, Monsieur Marais maire de La Membrolle et le président du SICA ce jour en Mairie.

Monsieur Jacques MOTARD rappelle qu'il est prévu dans le projet initial de laisser 10 cm d'eau dans la Choisille, projet auquel les élus et les riverains étaient opposés. Par ailleurs, il doit être aménagé un barrage en cascade de 23 cm afin de permettre aux poissons de remonter le courant de la Choisille. Après discussion, il en ressort que le fil d'eau dans la Choisille sera revu à la hausse.

Par ailleurs, Monsieur MOTARD rappelle qu'il y a un piègeur de nuisibles sur la Commune de Charentilly et, que cette prestation ne coûterait rien aux usagers qui feraient appel à ses services.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION

Monsieur Ghislain GUYON explique qu'il y a un travail qui est mis en place pour la confection d'un livret d'accueil. Une réunion pour avancer sur ce projet est prévue au mois d'octobre 2014. L'objectif de ce livret est d'avoir une présentation synthétique de la Commune, des activités possibles sur la Commune, numéros utiles ...etc.

ASSOCIATIONS

Monsieur Ghislain GUYON explique que lors de la dernière rencontre avec les Associations, il a été recensé toutes les Assemblées générales qui vont se tenir au cours de cette année et, qu'il va être mis en place un calendrier avec les manifestations organisées par toutes les Associations (c'est assez conséquent). Une fois finalisé, ce calendrier commun sera mis sur le site de la Commune.

En aparté, Monsieur Ghislain GUYON informe les membres du Conseil Municipal que le Tocsin sonnera le 1er août 2014 entre 14h00 et 16h00 (Une information auprès de la population sera mise en place).

ECOLE

Madame Muriel CHERUAU, revient sur la mise en place des rythmes scolaires et sur le recrutement d'un emploi d'avenir et informe le conseil municipal que des curriculum vitae ont été déposés. Par ailleurs, elle explique que le planning des activités est quasiment finalisé.

COMPTE RENDU DES EPCI

CCGC

Monsieur le Maire expose qu'une réunion du conseil communautaire s'est tenue le 30 juin 2014 dont la principale décision à prendre portait sur le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) et son mode de répartition. La CCGC attendait au titre du FPIC pour 2014, 230 000,00 € or, après notification elle va recevoir 72 000,00 €. Il a donc été décidé de laisser le FPIC à la CCGC.

Monsieur Jacques BOULLENGER, est arrivé à 21h20 (retour de la commission finances de la CCGC)

COMMISSION PETITE ENFANCE

Monsieur Yann JAUNASSE expose que lors de la réunion du 10 juin 2014, il a été fait une présentation de cette commission aux nouveaux élus par domaines de compétences (Jeunesse 11 ans - 17 ans (ALSH), 14 ans - 17 ans (Accompagnement de projets), petite enfance (RAM, structure multi-accueils), enfance des 6 ans - 11 ans avec coordination des ALSH de Cerelles, Saint-Antoine, Rouziers, Beaumont-la-Ronce, Semblançay).

FINANCES

Monsieur Jacques BOULLENGER, explique que cette réunion avait pour objectif d'informer les nouveaux élus notamment sur les enjeux du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et qu'une réflexion allait être menée sur la mutualisation des moyens matériels et humains dans le cadre des transferts de charges à venir.

Monsieur le Maire, explique que lors du mandat précédent à la CCGC, il y avait une bonne ambiance et un bon état d'esprit que l'on peine à retrouver en ce début de mandat.

Madame Christine LAVEAU, expose qu'un certain nombre de problèmes ont été soulevés et devaient être portés à la connaissance des nouveaux élus et espère retrouver lors des prochaines réunions l'état d'esprit constructif du précédent mandat

ENVIRONNEMENT

Monsieur Alain GAUTIER explique que lors de la commission environnement, M. TRYSTRAM a fait un état des lieux à la déchetterie (un pointage des personnes qui ne réclament pas les sacs jaunes devrait être mis en place). Par ailleurs, au niveau de l'écho il serait souhaitable d'encourager les habitants de la Commune à composter (car l'élimination des végétaux est coûteux). Enfin Monsieur GAUTIER, explique que la déchetterie va s'agrandir et que les travaux ont commencé.

SPORTS

Monsieur Ghislain GUYON expose que lors de la réunion du 28 mai 2014, il a été fait une présentation du tournoi du fair-play qui pourrait devenir une journée multisports (cet évènement pourrait durer un weekend).

CULTURE

Madame Muriel CHERUAU regrette qu'il ait été demandé de ne plus faire de programmation pour 2014 et de ne pas faire de prévision pour 2015, faute de budget. Au niveau de la Salle des 4 vents, le régisseur dont le contrat se termine, risque de ne pas être reconduit. Une association s'est cependant créée "Avec les 4 vents" pour essayer de dynamiser les futurs projets d'animations culturelles.

SYNDICAT DE GENDARMERIE

Monsieur Sydney HATWELL, relate le comité syndical du 18 juin 2014 qui avait pour objet de désigner les 6 membres du bureau et, la question du transfert de siège social du syndicat a également été soulevée. Il a été décidé de maintenir le siège social à la Membrolle-sur-Choisille. Ce choix s'explique notamment par la proximité avec la brigade de gendarmerie. Les réunions du comité syndical seront cependant amenées à être délocalisées sur les communes membres.

La contribution pour la commune de Charentilly est de 2 879,00 € pour 2014 ce qui correspond à 5,76 % de l'enveloppe globale de la participation apportée par les Communes membres.

Concernant la mise en place de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis, une seule liste a été proposée. Madame DUTERTRE représentera la Commune de Charentilly au sein de ces 2 commissions. Par ailleurs, concernant la programmation des travaux il est envisagé d'agrandir les locaux avec la construction de 2 logements et de salles nécessaires au bon fonctionnement des services de la gendarmerie.

COLLEGE DU PARC

Monsieur Yann JAUNASSE, présente les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2014-2015. Ils seront identiques à l'année 2013-2014. Concernant la fréquentation au niveau de la cantine, on est passé de 418 à 512 élèves.

Par ailleurs, pour le transport, le syndicat va s'occuper de l'acheminement des élèves vers les ALSH à partir du mois de septembre 2014. Le coût du transport est estimé à 59,00 € HT / voyage. A la rentrée de septembre 2014, il devrait y avoir une trentaine d'élèves en plus. L'effectif devrait avoisiner les 600 élèves.

QUESTIONS DIVERSES

RYTHMES SCOLAIRES - ECOLE

Madame Muriel CHERUAU, expose que le recrutement du contrat d'emploi d'avenir est en cours Des curriculum vitae ont été reçus.

LOCAL DU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le local du comité des fêtes a été « visité » et qu'une partie de la toiture a été endommagée. Des travaux de réparation de cette toiture vont être engagés.

RETRANSMISSION DES MATCHS DE LA COUPE DU MONDE

Monsieur Yann JAUNASSE, expose qu'il y a eu un taux de fréquentation de 26 personnes pour le 1er match, 40 personnes pour le second et 25 pour le 3ème match.

CONSEIL D'ECOLE

Madame Valérie BOUIN rend compte du conseil d'école qui s'est déroulé le 10 juin 2014 et fait état de l'ordre du jour :

- Le bilan de l'année scolaire 2013/2014 qui est satisfaisant.
- Le contrat éducatif municipal où il y a été constaté une diminution des participants pour les activités proposées.
- Bibliothèque : Madame Valérie BOUIN, au nom du corps enseignant a tenu à remercier Madame PIOFFET pour sa disponibilité.
- Intervenants extérieurs: Madame Valérie BOUIN a tenu à remercier la municipalité qui a décidé de renouveler l'activité corporelle avec Madame PEZERAT.
- Remise des permis piétons : les 16 élèves de CE2 ont obtenu leur permis piéton.
- Prévention routière à vélo : un élève s'est distingué puisqu'il a obtenu son permis vélo et, a été convié à un challenge départemental.
- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires : Bien que les enseignantes maintiennent qu'une pause méridienne de 2h00 est trop longue, elles entendent que ce projet essaie de concilier les avis de chacun. L'organisation telle que proposée a été votée à la majorité absolue (6 votes pour et 5 abstentions).
- Préparation de la prochaine rentrée scolaire:
 - Sont inscrits :
 - Petite section : 9 élèves,
 - Moyenne section : 14 élèves
 - Grande section : 13 élèves
 - CP : 21 élèves
 - CE1 : 14 élèves
 - CE2 : 14 élèves
 - CM1 : 15 élèves
 - CM2 : 13 élèves

L'organisation des classes serait donc la suivante :

- PS et MS : 23 élèves
- GS et CP : 24 élèves
- CP et CE1 : 24 élèves
- CE2 et CM1 : 21 élèves
- CM1 et CM2 : 21 élèves

SINISTRE MAIRIE

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal qu'un chiffrage partiel (hors archives) a été fait par les experts. Il concerne le bâtiment, le contenu, les frais et pertes, les honoraires.

CAMBRIOLAGE MAIRIE

Monsieur le Maire, expose que le 18 juin 2014 il a rencontré notre agent d'assurance dans le cadre du cambriolage de la mairie du 25 mai dernier. Le chiffrage des pertes sera communiqué prochainement.

REUNION DE QUARTIER DES CHEVALLERAIES

Monsieur Ghislain GUYON, expose que le dimanche 22 juin 2014 s'est déroulée la 1ère réunion de quartiers avec les habitants de l'Allée des CHEVALLERAIES. Etaient présents pour la Commune, Monsieur le Maire, Monsieur Jean AGEORGES, Monsieur Ghislain GUYON et Madame Christine LAVEAU. Il y avait 9 foyers présents sur 12. A l'ordre du jour, il y avait les problèmes de vitesse excessive, la question du stationnement et le bruit. La rétrocession des espaces verts par l'ESH Touraine Logement à la Commune sera effective en octobre 2014. Cette réunion a été appréciée par les participants, et la démarche auprès des autres quartiers sera poursuivie. A cet effet, la carte de représentativité de

chaque quartier a été ajustée afin de prendre en compte les conseillers souhaitant y participer. Seuls messieurs BOULLENGER et HATWELL n'ont pas souhaité y participer, M. HATWELL laissant à Christine LAVEAU le soin d'assurer la représentation de quartier.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine réunion du conseil le Mardi 2 septembre à 19h, à moins qu'un fait important lié notamment au référé du tribunal administratif du 17 juillet nous oblige à nous réunir début août.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire expose qu'il a récemment reçu un courrier en Mairie non identifiable et sans signature. Monsieur le Maire, rappelle que pour qu'une demande soit prise en compte, il est nécessaire de s'identifier et de signer les communications qui sont adressées en Mairie.

COMPTE RENDU DES REUNIONS

Monsieur le Maire fait un état des réunions auxquelles il a représenté la commune :

- Le 2 juin aux assises départementales du conseil général à Parçay meslay.
- Le 3 Juin accompagné de Madame Yvette DUTERTRE au Centre de Gestion d'Indre et Loire.
- Le 5 Juin au pays Loire nature à Ambillou.
- Le 6 Juin à la Maison des Maires à Parçay Meslay.
- Le 10 Juin au conseil d'école.
- Le 12 Juin au Sieil à Joué-lès-Tours.
- Le 17 Juin au Sieil à Chinon & Panzout.
- Le 25 Juin accompagné de Madame Yvette DUTERTRE au pays de Loire nature pour le SCOT à Ambillou.
- Le 26 Juin rencontre avec la CCI aux quatre vents à Rouziers.

Et enfin Hier, au Sieil pour la commission ENERSIEL pour le développement durable au sein du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Patrick LEHAGRE